

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juillet 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 71)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 97

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 1 ER

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« G. – Le dernier alinéa de l'article L. 755-2 est supprimé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la suppression de l'article L. 241-6-1 prévue par l'alinéa 15 du présent article.